

Sandweiler

Contern

### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

----- Délimitation de la zone verte

**ZONES DE BASE**

<b>Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées</b>	<b>Zones d'activités</b>
<b>Zones d'habitation</b>	<b>ECO-1</b> zone d'activités économiques communale type 1
<b>ECO-1</b> zone d'habitation 1	<b>ECO-2</b> zone d'activités économiques communale type 1 « Bioparc »
<b>ECO-2</b> zone d'habitation 2	<b>ECO-3</b> zone d'activités économiques communale type 2
<b>Zones mixtes</b>	<b>ECO-4</b> Zone de gares ferroviaires et routières
<b>ECO-4</b> zone mixte urbaine	<b>ECO-5</b> Zones de sport et de loisir
<b>ECO-5</b> zone mixte urbaine « Bruyères et Juncis »	<b>ECO-6</b> zone de sport et de loisir - camping
<b>ECO-6</b> zone mixte urbaine « Miffield »	<b>ECO-7</b> zone de sport et de loisir - champs de tir
<b>ECO-7</b> zone mixte urbaine « Schliss »	<b>ECO-8</b> zone de sport et de loisir - détente
<b>ECO-8</b> zone mixte allouante	<b>ECO-9</b> zone de sport et de loisir - équestre
<b>ECO-9</b> zone mixte rurale	<b>ECO-10</b> zone de sport et de loisir - plan à air
<b>Zones de bâtiments et d'équipements publics</b>	<b>ECO-11</b> Zones spéciales
<b>ECO-11</b> zone de bâtiments et d'équipements publics	<b>ECO-12</b> zone spéciale « Juncis »
<b>ECO-12</b> zone de bâtiments et d'équipements publics - BEP POS	<b>ECO-13</b> zone spéciale « Réseau ferroviaire »
<b>ECO-13</b> zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS	<b>ECO-14</b> zone spéciale « Sandweiler »
<b>Zone verte</b>	<b>ECO-15</b> Zone de jardins familiaux
<b>AIR</b> Zone agricole	<b>ECO-16</b> Zone de parc public
<b>FOR</b> Zone forestière	<b>ECO-17</b> Zone de verdure

### ZONES SUPERPOSEES

**Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**  
 ND-HS-01 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

**Zone d'aménagement différencié**  
 ZAD-HM-01 numéro de la zone d'aménagement différencié

**Zones de servitude « urbanisation »**  
 servitude « urbanisation » - corridor écologique  
 servitude « urbanisation » - élément naturel  
 servitude « urbanisation » - intégration paysagère

**Zones de servitude « couloirs et espaces réservés »**  
 couloir pour projets routiers ou ferroviaires

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**  
 secteur protégé de type « environnement construit »  
 construction à conserver  
 petit patrimoine à conserver  
 alignement d'une construction existante à préserver  
 gabarit d'une construction existante à préserver

**Zones de loi et de loi**  
 Administration de l'Environnement, Cartographie du Brabant wallon, le sol et les eaux souterraines (SDN), 2011

### ZONES D'ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

**à l'aménagement du territoire**  
 POS « Aéroport et environs »  
 RZJ de 17 mai 2008 incitant obligatoirement le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »  
 POS  
 RZJ de 10 février 2021 déclenchant obligatoirement le plan d'occupation du sol « ... »  
 POS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »  
 RZJ de 15 février 2018 déclenchant obligatoirement le plan d'occupation du sol « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**  
 Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZPI Roserbaum (ZPI 49)  
 Administration de la Nature et de Forêts, 27/04/2018  
 Zone de protection classée Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)  
 MOC, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Directive Habitats - ZIC - 2 zones spéciales de conservation, 2009

**à la protection des sites et monuments nationaux**  
 Intégration de sites classés monuments nationaux au patrimoine à l'échelle communale  
 Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, Site des monuments et objets classés d'un patrimoine national du 16 janvier 2019

**à la gestion de l'eau**  
 Zone de protection immédiate (ZPS I)  
 Administration de la Gestion de l'eau, Gestion des eaux souterraines et des eaux polluées, zone de protection (eau potable) créée par règlement grand-ducal, 2018  
 Zone de protection éloignée (ZPS II)  
 Administration de la Gestion de l'eau, Gestion des eaux souterraines et des eaux polluées, zone de protection (eau potable) créée par règlement grand-ducal, 2018  
 Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)  
 Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jusqu'à 2013)  
 Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)  
 Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jusqu'à 2013)  
 Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)  
 Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jusqu'à 2013)  
 aux réseaux d'infrastructures de transport national  
 Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Schliss  
 Loi du 21 août 2018 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Schliss

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier d'origine approuvé  
 N° du plan d'aménagement particulier d'origine approuvé

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

Habitats d'intérêt protégés Art.17 (voir SUP)  
 Habitats d'espaces protégés Art.21 (voir SUP)

### REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier	Kategorie	
	COS	CUS
COS	max.	max.
	min.	min.
CSS	max.	max.
	min.	min.

### FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF12

----- limite du territoire communal  
 ----- limite parcellaire  
 [ ] bâtiment existant  
 [ ] toponyme  
 [ ] numéro de parcelle

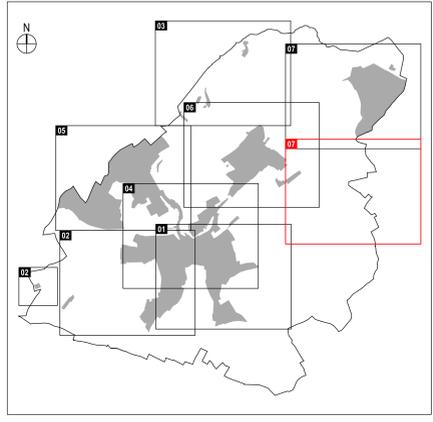
### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM

[ ] bâtiment existant (BD-Topo)  
 [ ] bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)  
 [ ] bâtiment démolé (orthophotos / visite des lieux DM)  
 [ ] cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)  
 [ ] élargi / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)  
 [ ] rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.  
 Les numéros de parcelles sur la présente partie graphique ont été repris à partir du PCN. En cas de litige, l'extract cadastral des fonds concernés est à consulter.



### PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAITRE D'OUVRAGE  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE**  
 474, ROUTE DE THIONVILLE, 1588 HESPERANGE  
 TELEPHONE: 360 8081 | TELECOPIE: 360 026

MAITRE D'OUVRAGE  
**DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**  
 138, RD, GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE, 1331 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG  
 TELEPHONE: 360 888-1 | TELECOPIE: 360 888-0  
 FRANZÖSISCHE STRASSE 4 | DORTA KÖLN | ALLEMAGNE  
 TELEPHONE: 0221 925 888-1 | TELECOPIE: 0221 925 888-0

SAISINE CONSEIL COMMUNAL  
 DATE: 18/02/2019

COMMISSION D'AMENAGEMENT  
 DATE: 18/02/2019

VOTE CONSEIL COMMUNAL  
 DATE: 18/02/2019

MINISTRE DE L'INTERIEUR  
 DATE: 18/02/2019

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
 DATE: 18/02/2019

### MODIFICATIONS

INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
c	HA	08.12.2018	INSERTION DES MODIFICATIONS PRESENTES EN ANNEXE 108 ANNEXION, ZONE 04B EN ZONE 04A A AUGMENTER, ZONE 04B ET EN ZONE 04C A AUGMENTER, MONUMENT PROTEGE ET ENCLAVÉ, ZONE 04B EN ZONE 04C, ZONE 04C EN ZONE 04B A AUGMENTER
b	HA	17.12.2018	MODIFICATION SELON REGLEMENT AMENAGEMENTEL PREP. 24/03/2019 DU 15.08.2020
a	BAW	04.11.2019	MODIFICATION SELON REGLEMENT AMENAGEMENTEL PREP. 24/03/2019 DU 15.08.2020, PMS NEGOCIE PREP. 04/11/2019 DU 15.08.2020 ET AVEC LE DEPT. DES TRAVAUX DU 15.10.2019

### OBJET PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LIEU-DIT SANDWEILER-GARE

Version coordonnée

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	PHL BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 7	c
RESP.				FORMAT 138 x 78,8 CM	ECHELLE 1:2.500

© GEMME FOND DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RÉSERVÉS. COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCN) (BASE TOPOGRAPHIQUE COORDONNÉE) (ACT) 2016 PCF12